

Tout ça pour ça ?

« Vivrons-nous mieux ensemble demain avec cette loi ? » Voilà la question que les députés socialistes se sont posés avant de décider de s'abstenir sur le projet de loi confortant le respect des principes de la République.

« **N**ous permettra-t-elle de surmonter cette fracture : le repli des uns et l'entre-soi des autres ? Permettra-t-elle de tenir cet équilibre exigeant qui est celui de la "République jusqu'au bout" pour reprendre la formule du grand Jaurès, de l'ordre républicain d'un côté et de la promesse républicaine de l'autre ? Il est permis d'en douter », a déploré Boris Vallaud.

Les Socialistes sont profondément attachés au respect des principes de la République, au respect et à la protection contre les attaques dont ils sont les objets, celles et ceux, femmes et hommes, fonctionnaires de polices et de gendarmeries, militaires, enseignants, personnels soignants. D'une manière générale, toutes celles et tous ceux qui ont choisi le service de l'intérêt général, qui le servent avec fierté. « Nous sommes attachés à la dignité humaine, contre toutes les pratiques indignes et avilissantes, en particulier contre les femmes », a rappelé Boris Vallaud, faisant référence aux mesures visant à interdire les certificats de virginité, la polygamie ou les mariages forcés.

C'est la raison pour laquelle les députés socialistes ont soutenu plusieurs dispositions de ce texte, notamment sur le renforcement des obligations de neutralité de toutes les personnes qui contribuent à l'exécution d'une mission de service public ou sur la protection fonctionnelle des agents publics.

Sans vouloir faire de procès



Boris Vallaud ou « la promesse républicaine »

d'intention, les députés socialistes doutent fortement des effets de cette loi. La majorité présidentielle a voulu faire de la politique et envoyer des signaux à l'Extrême-droite. Mais, pour ce faire, elle a pris de sérieux risques juridiques. Une seule certitude, la liberté d'association ne sort pas renforcée de cette loi.

« Mais, nous déplorons par-dessus tout que vous ayez réduit la République à des règles, des interdictions, des motifs d'ordre public et que vous n'ayez pas fait le choix de faire vivre au quotidien les principes de la République », a insisté Boris Vallaud. « Avec ce débat vous aurez offert l'occasion à la Droite de parler du voile, de la théorie du genre, de l'écriture inclusive, d'islamo-gauchisme à l'université et j'en passe. Ce texte ne nous aura en revanche pas permis de parler de discrimination qui frappe tant de nos concitoyens, de racisme qui blesse, d'intégration que chacun espère pour lui-même ou pour ses enfants, de politique du logement alors que des centaines de maires violent la loi SRU depuis vingt ans, de ghettoïsation, de mixité sociale à l'école alors que grandir ensemble c'est aussi vivre ensemble, d'accès au service public, d'égalité, de justice... C'est pourtant là aussi que se niche le grand chantier du séparatisme, dans ces promesses non tenues de la République. »



Islamo gauchisme

L'expression « islamo-gauchisme » était jusqu'ici cantonnée dans quelques cercles politiques. Il a fallu toute la ténacité de Jean-Michel Blanquer et de Frédérique Vidal pour qu'elle gagne en notoriété auprès du grand public. Mais elle reste, tout de même et avant tout, un outil de combat politique de l'Extrême-droite pour dénoncer ses adversaires en accolant les deux termes qu'elle déteste le plus : les Musulmans et la Gauche. Comme dans les années 30 elle dénonçait les forces judéo-bolchéviques ou judéo-maçonniques.

Personne, et pour cause, ne se réclame de cette notion. On peut par conséquent l'utiliser à volonté pour tout expliquer ou pour, comme vient de le faire Frédérique Vidal, créer une polémique qui, faute de faire progresser la recherche en sciences politiques, a au moins le mérite de détourner l'attention des vrais enjeux universitaires, à savoir la précarité étudiante.

PS29

AILES : une occasion manquée

C'est au moment de voter les propositions de loi qu'on voit celles et ceux qui cherchent vraiment à apporter des solutions à la jeunesse et celles et ceux qui considèrent qu'elle n'a qu'à se débrouiller toute seule ou que les étudiants peuvent bien s'endetter.



Les parcours de vie sont tous singuliers

Le 18 février, le groupe socialiste à l'Assemblée a soumis au vote le « minimum jeunesse », porté par Boris Vallaud et Hervé Saulignac.

« Constatant l'opposition de la majorité présidentielle et du gouvernement, nous avons proposé un compromis », explique Boris Vallaud : **« ouvrir le RSA à 18 ans, temporairement, le temps de la crise »,** (voir encadré).

Pourtant, cette proposition de loi avait été longuement préparée, comme Boris Vallaud l'avait expliqué le 25 janvier, à l'occasion d'un échange en visioconférence avec les adhérents de la Fédération du Finistère.

Cette proposition de loi correspond à une demande forte de la part des jeunes

et des élu.es, en particulier des Conseils départementaux, qui sont confrontés quotidiennement à la montée de la précarité.

« L'évaluation du " coût de la pauvreté " démontre bien souvent qu'il est plus élevé que des politiques publiques de lutte contre la pauvreté, dès lors qu'on y intègre les coûts sociaux et de santé publique. Cette proposition est donc une évidence sociale et économique », rappelle Kévin Faure, co-président du groupe de la majorité *Finistère et Solidaires*.

« Nos luttes communes, pour réduire les inégalités, devront passer par l'acquisition de nouveaux droits pour tous. »

« Le basculement d'une grande partie de la jeunesse dans la précarité doit être une préoccupation de l'ensemble des acteurs publics », estime Marie Gueye, vice-présidente en charge de la Jeunesse, déléguée à l'Insertion.

« La forte croissance du nombre d'allocataires du RSA en Finistère - près de 20 000 personnes aujourd'hui - démontre le besoin urgent de réelles réponses », renchérit Michaël Quernez, président de la commission *Insertion, Emploi, Développement, Attractivité*.

« L'État doit donc tout d'abord assumer financièrement le coût de cette dernière et ne pas laisser plus de 50% de cette charge aux Départements. Les fonds du Conseil départemental doivent être en priorité

consacrés à l'accompagnement social et professionnel des personnes en parcours d'insertion. En parallèle de cette hausse, le non-recours à des aides individuelles de solidarité reste une réalité. »

En effet, contrairement à ce que tentent de cacher les libéraux, les taux de non recours sont particulièrement importants. **« Les parcours de vie des individus sont tous singuliers de la naissance au grand âge »,** rappelle Armelle Huruguen, co-présidente du groupe de la majorité *Finistère et Solidaires*.

« Les " accidents de la vie " peuvent arriver et il est indispensable que chacun.e puisse avoir la garantie qu'un filet de protection sociale le maintient dans la société. Ce n'est pas une question d'égalité des chances mais la nécessité d'assurer une égalité des droits tout au long de nos vies. Nos luttes communes, pour réduire les inégalités, devront passer par l'acquisition de nouveaux droits pour tous. C'est une évidence pour les hommes et femmes de Gauche que nous sommes, tant cela correspond à nos valeurs humanistes. »



Tous les acteurs publics sont concernés

Urgence



Face à l'obstination du gouvernement, Hervé Saulignac a défendu un amendement qui aurait permis aux jeunes, de manière temporaire, de toucher le RSA.

« Je voudrais d'abord expliquer ce qui à l'évidence nous sépare et ainsi répondre à Madame la ministre déléguée et à Monsieur Guerini : d'après ce que vous disiez tout à l'heure, le chemin de

l'émancipation passe par l'accès à un emploi rémunéré. Très bien! C'est le rêve de tout gouvernement, mais il ne vous a pas échappé que, depuis quelques décennies, aucun n'y parvient.

Je vous rappelle que le travail est un droit, inscrit dans le

préambule de la Constitution de 1946 ; dès lors que nous ne sommes pas capables d'en assurer l'exercice, nous avons un devoir. Quel est-il? Nous devons faire en sorte que ceux qui ne disposent pas d'un travail, ceux pour lesquels nous n'avons pas pu satisfaire ce droit, puissent vivre dans la dignité. Nous avons donc un devoir qui nous oblige, celui de répondre à celles et ceux qui n'ont pas de travail rémunéré leur permettant de vivre dignement. C'est la proposition que nous vous faisons.

Cet amendement nous invite à considérer l'urgence qu'il y a à agir et nous pourrions l'appeler " amendement d'assistance à jeunesse en danger ". 600 000 jeunes, de dix-huit à vingt-cinq ans, sont au chômage en France : c'est le plus fort contingent en Europe.

Si cela ne vous interpelle pas, qu'est-ce qui le fera? »

Rejoindre le PS? Pourquoi pas toi?

Ils s'appellent Sébastien, Blaise, Patrick, Suela ou Rayan. Ils vivent à Quimper, Brest ou Douarnenez et sont étudiants, cadres ou vendeuses. Mais ils ont tous un point commun : ils font partie de la trentaine de nouveaux adhérents qui ont rejoint le PS dans le Finistère, en 2020.



Entre 4 et 10% de nouveaux adhérents

« **C'est une tendance qu'il faut souligner parce que la courbe s'inverse enfin significativement** », s'est félicité le Premier secrétaire fédéral, Yohann Nédélec, en préambule des conseils et bureaux fédéraux qui se sont tenus, en visioconférence, au début de l'année.

« **On constate la même tendance dans tout le pays** », indique Arthur Delaporte, secrétaire national en charge de la mobilisation militante. « **On note, selon les fédérations, une progression de 4 à 10% du nombre des nouveaux adhérents** », précise-t-il. « **Avec cette trentaine de nouveaux adhérents, la Fédération du Finistère confirme son statut de fédération dynamique.** »

« L'adhésion au PS est toujours le prolongement d'un engagement associatif. »

Chaque nouvel adhérent arrive au PS avec sa propre histoire, son propre parcours. Certains sont encore étudiants lorsque d'autres se préparent à prendre leur retraite. Il s'agit pour la grande majorité d'une première adhésion même si certains ont déjà milité au PS, il y a une dizaine d'années. Cependant, on peut noter beaucoup de similitudes dans leurs démarches.

D'abord, on ne prend pas sa carte au Parti Socialiste sans avoir eu un engagement associatif ou syndical

auparavant. Certains ont milité dans des associations de parents d'élèves, d'autres dans des associations étudiantes ou des clubs de foot. Mais à chaque fois, ils et elles savent ce que signifie le sens de l'engagement collectif.

Quelques clics suffisent pour prendre sa carte sur le site internet du PS (www.parti-socialiste.fr). Et aucun parrainage n'est nécessaire. Cependant, tous les nouveaux adhérents connaissent un ou une militante qui, au moment de franchir le pas, les ont aidé ou conseillé.

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et quelques primo-adhérents se sont engagés pour cette campagne. C'est notamment le cas de Yohan Quéré.

« Il existe un espace pour la gauche social-écologique. »

« **Après plusieurs mandats de droite, il y avait une opportunité, pour la Gauche de reprendre la mairie de Douarnenez. C'est pour cela que, dans la suite de mon engagement associatif, j'ai décidé de m'engager. C'est comme ça que j'ai côtoyé tous les représentants des partis de gauche qui composaient la liste menée par Hugues Tupin et que j'ai choisi de rejoindre le PS** », précise celui qui est maintenant conseiller municipal d'opposition. À Quimper, c'est pour soutenir Isabelle Assih que Sébastien Née a adhéré et Ryann Gosse a suivi la même démarche à Brest, pour participer à la campagne de la liste menée par François Cuillandre.

Blaise Nsom aussi a participé activement à la campagne des Municipales à Brest. « **Mais, en tant que sympathisant, j'avais déjà eu l'occasion de distribuer des tracts ou de tenir des bureaux de vote** », précise-t-il. « **Mon adhésion confirme un engagement plus ancien.** »

Faut-il avoir eu des parents socialistes pour adhérer au PS? Ça n'est absolument pas obligatoire, même si la plupart des nouveaux adhérents ont baigné dans une ambiance familiale militante.

L'absence de conflit interne, de luttes de courants contribue aussi à expliquer le retour des nouveaux adhérents maintenant. Ils et elles adhèrent pour une histoire, des valeurs, des projets. Pas pour rentrer dans une écurie présidentielle.

Aucun des nouveaux adhérents ne peut se satisfaire d'un second tour de la Présidentielle qui opposerait Emmanuel Macron à Marine Le Pen ou d'une Gauche qui ne serait représentée que par Jean-Luc Mélenchon. Il existe un espace pour la Gauche social-écologique mais il y a urgence à l'unifier et à le renforcer. Il y a aussi urgence à défendre la démocratie et à s'engager pour la faire vivre et faire baisser l'abstention.

2020, année des Municipales, a vu augmenter le nombre des nouveaux adhérents. 2021, année des Départementales et des Régionales, mais aussi année de préparation de la Présidentielle et des Législatives devrait voir cette tendance se confirmer et s'amplifier.



La campagne nationale du PS

Adhésion mode d'emploi

Certains mouvements ont choisi de ne pas demander de cotisations à leurs « adhérents », préférant s'en remettre à la « générosité » de donateurs. Ce n'est pas l'option retenue par le Parti Socialiste.

Le montant des adhésions se divise en trois parties : une part nationale de 18 euros, quelque soit le niveau des revenus, une part fédérale modulée en fonction des revenus (16 euros pour un revenu mensuel net de moins de 1 200 euros, 20 euros, entre 1 200 et 2 300 et 36 euros au-delà de 2 300 euros).

À ces deux parts, il convient d'ajouter une part de section.

Pour les primo-adhérents, la cotisation s'élève, la première année, à 20 euros.

Les chèques de cotisation doivent être individuels et établis au nom de l'ADFFPS.

Dans une note envoyée la semaine dernière, le trésorier fédéral encourage les trésoriers de sections à inciter les adhérents à s'acquitter de leur cotisation par prélèvement automatique.

Retrouvez-nous sur

Facebook
PS.Finistere
 et Twitter
 @fede_PS29

Autoroutes : sortir de l'opacité

Christine Pires Beaune

Les Françaises et les Français ont le droit de savoir comment ont été négociés les contrats de concessions autoroutières. Or, aujourd'hui, personne ne sait exactement ce qu'ils contiennent. Pour mettre fin à cette anomalie, la députée Christine Pires Beaune a tenté de déposer une proposition de résolution à la faveur de la niche parlementaire du groupe socialiste. Si, pour des raisons de procédures, cette proposition n'a pas pu être votée, il n'en reste pas moins que le gouvernement devra bien, tôt ou tard, demander au Conseil d'État de faire la lumière sur ces contrats.

Cap Finistère : Comment se fait-il que toutes les propositions de loi n'aient pas pu être présentées à l'occasion de la « niche parlementaire » du groupe socialiste ?

Christine Pires Beaune : Notre groupe dispose, chaque année, d'une journée, soit 11 h 30, pour présenter ses propositions de loi. Faute de temps certains textes, comme cette proposition de résolution, n'ont pas pu être examinés. Mais nous nous sommes aussi heurtés à l'obstruction d'une partie des députés de Droite qui ont, par exemple, délibérément saboté notre projet sur le droit à l'IVG en déposant 500 amendements. À deux minutes de discussion par amendement, nous avons été obligés de retirer cette proposition. Je ne mets pas en cause l'ensemble des députés de Droite, mais une petite poignée très déterminée, dont Marc Le Fur.

Cap Finistère : Quel était le sens de votre proposition de résolution ?

Christine Pires Beaune : La question des concessions autoroutières revient régulièrement dans l'actualité à la faveur d'enquêtes de presse, de rapports comme ceux de l'ART (Autorité de Régulation des Transports) ou de parlementaires. Lorsqu'on étudie attentivement toutes ces publications on se rend compte qu'elles ne disent pas toutes les mêmes choses, que les chiffres ne correspondent pas toujours. Et, à la fin, on ne sait finalement pas comment ont été négociées les concessions. Je défends donc l'idée suivante : on arrête les rapports qui se contredisent et on demande au Conseil d'État de nous dire ce que l'État peut ou ne peut pas faire et combien coûterait une renégociation. Comme les parlementaires n'ont pas la possibilité de saisir le Conseil d'État, nous demandons au gouvernement, qui est le seul à en avoir le droit, de le faire.

Cap Finistère : En quoi les relations entre l'État et les Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes (SCA) sont déséquilibrées ?

Christine Pires Beaune :

Elles le sont notamment par le fait que certains éléments, comme l'évolution des taux d'intérêt, n'ont pas été pris en compte alors qu'elle pourrait justifier des ajustements. Il n'y a pas non plus de clauses de revoyure. Je ne mets pas en cause les compétences des agents de l'État mais ils ne disposent pas des mêmes moyens que les grandes sociétés autoroutières, qui font appels à de grands cabinets d'avocats, pour négocier des contrats.

Cap Finistère : Faudrait-il, à terme, envisager une nationalisation des autoroutes ?

Christine Pires Beaune : Je pense qu'il ne faut rien s'interdire mais, pour l'instant, ce n'est pas l'objet de ma demande. Les contrats courent, de toutes façons, jusqu'en 2031 voire 2036. Je demande simplement qu'on puisse y voir plus clair. Aujourd'hui, personne ne sait si une nationalisation est ou non possible et encore moins son coût pour l'État. On ne sait pas non plus à quelles conditions des avenants pourraient être négociés. Il est assez urgent d'apporter toutes ces précisions car le lobby autoroutier est très actif et on peut craindre, par exemple à la faveur du plan de relance, que des investissements sur le réseau fassent l'objet d'un allongement des durées de concessions. Les portions non payantes pourraient le devenir. Le lobby autoroutier dispose de moyens importants et ne cherche qu'à allonger les concessions.

Cap Finistère : Quelle serait la valeur de l'avis du Conseil d'État si le gouvernement l'interroge ? Et pensez-vous qu'il le fera ?

Christine Pires Beaune : Les avis du Conseil d'État sont consultatifs mais ont tout de même une forte valeur et ils sont difficilement contestables. Nous avons raté une occasion, avec ma proposition de résolution, mais je sais qu'au Sénat la même demande va être déposée. Je suis optimiste car je sais que nous sommes nombreux à vouloir faire toute la lumière autour de ces contrats. Je suis aussi optimiste car je vois mal comment l'État pourrait justifier son refus : cette demande ne lui coûtera rien et on sent bien que les Français veulent savoir.



Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
 N° 1344 - Vendredi 26 février 2021
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
 26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
 Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
 Tél. 02 98 43 44 39
 13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
 Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
 ADFFFP

